

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11/01/2024

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Délibération renouvellement Convention SIDEC

La convention pluriannuelle en cours arrivant à échéance en 2024, il convient renouveler cette mise à disposition des services proposés par le SIDEC en matière de "Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication". La mise à jour fait progresser le tarif annuel d'environ 2.400 à 2.700€.

Procurant assistance informatique, soutien par la formation, installation et maintenance des différents logiciels qui permettent les échanges dématérialisés avec les administrations, ces services permettent un fonctionnement aussi fluide que possible de l'administratif communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 9 votants, adopte la délibération autorisant M. le Maire à signer la convention ITIC afin que la commune bénéficie de la continuité des services.

2 - Travaux et projets en cours

Ecluse rue des Lauzes, l'artère principale qui traverse le village étant classée Route Départementale, le projet reste en attente de la réception de l'autorisation de voirie de la part du Département pour compléter le dossier de demande de subvention DETR.

Cumulée avec la subvention "Amendes de police", ce sont environ 7.000 € que la commune peut espérer sur un montant total des travaux divisé à environ 11.000 €.

Voirie chemin de Rosnay, l'important glissement de terrain constaté la première fois le 12 décembre dernier continue d'évoluer et la route de se détériorer. Les travaux de consolidation du terrain et de reprise des écoulements d'eau doivent débuter prochainement, une fois relancée l'activité ralentie par la période des fêtes de fin d'année.

Le revêtement sera ensuite momentanément constitué d'un simple bicouche gravillonné, le temps que le tassement naturel fasse son œuvre, avant renouvellement en enrobé.

3 - Questions diverses

MAIRIE

Préparation du budget primitif, première réunion prévue dans ces prochaines semaines, en interne dans un premier temps avant de travailler également avec la Trésorerie Principale.

Impasse du 8 Mai, l'estimation par le service des domaines des 64 m² de la parcelle AH672, intégrée au domaine privé communal, se monte à 540 €. Afin de limiter les complications à la réalisation d'un projet d'aménagement de ce secteur de l'entrée dans le village, la commune s'engage à céder cette parcelle imbriquée au milieu d'un ensemble immobilier au propriétaire du moment où sera déposé une demande d'urbanisme visant à la réhabilitation du dit ensemble immobilier.

Voirie "chez les Remondys" à Rosnay, le bornage a été effectué le mercredi 13 décembre. Il reste maintenant à officialiser les différents échanges de terrain par la signature des actes notariés.

Concernant la commune, qui échange avec un seul des propriétaires concernés, le montant des frais de bornage, partagés pour moitié (1.200 € au total) s'élèvent à 600 €. La parcelle doit maintenant être déclassée du domaine public pour devenir propriété privée de la commune, être ensuite vendue par acte notarié, et les travaux de réfection de la voirie pourront enfin être réalisés par l'entreprise mandatée par la ComCom Bresse haute Seille.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal valide la délibération de déclassement du domaine public.

Mobilier urbain, confrontée à un emploi du temps conséquent la société EGC (Publy) estime pouvoir livrer les bancs en mars.

Dégât des eaux bâtiment mairie, les abondantes pluies de ces derniers mois ont permis de mettre à jour un défaut d'étanchéité à la liaison couverture zinc - fenêtres, rendu visible par une déformation du plafond des sanitaires. Il reste cependant à vérifier que la résolution du problème par l'application d'un joint silicone élimine la poche d'eau constatée avant réalisation des travaux de réparation et peinture du plafond.

Appartement communal, la location en cours s'interrompt avec le préavis de départ de l'occupant. L'appartement sera prochainement habité par une famille résidant déjà au village, dont la location s'achève avec la mise en vente du logement par son propriétaire.

Bulletin 2024, bientôt à l'impression, le bulletin annuel municipal sera d'ici la fin du mois dans toutes les boîtes à lettres.

Conseil municipal de février, afin de conserver un espacement régulier entre les prochaines séances (4 semaines), il est décidé de décaler la réunion de février au jeudi 08.

STRUCTURES EXTERIEURES

ONF aménagement forestier, le constat d'une forêt dont la santé se dégrade (sécheresse, maladies, insectes xylophages, épisodes venteux) à vue d'œil est confirmé par les services de l'ONF, qui évaluent à une augmentation + 35 % du nombre d'arbres morts entre 2011 et 2019, avec une perspective de progression encore plus importante pour la période suivante.

Le programme d'aménagement sur 20 ans de la forêt lavinoise qui court jusqu'en 2039 a déjà été adapté pour dévier à l'affouage des coupes sanitaires, concernant notamment les frênes atteints par la chararose.

Cette solution de nettoyage de la forêt de ses arbres morts ou malades manque d'efficacité puisqu'on rencontre partout des arbres couchés ou versés. Contact va être pris avec les services de l'ONF pour envisager d'autres méthodes qui permettraient de rendre au paysage forestier un aspect plus engageant.

VILLAGE

Crottes, le retour, ou plutôt la continuation, puisque le niveau d'exaspération monte envers les propriétaires indécents qui n'assument pas l'intégralité du fonctionnement de leur animal de compagnie, et surtout manquent ainsi de respect à l'ensemble des autres habitants avec qui ils partagent pourtant le même espace au même moment.

Vœux du Maire, le traditionnel temps d'échanges attend les habitants le samedi 27 janvier à 11 heures à la salle de convivialité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 08 février 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 20.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 17/01/2024

Le Maire, Luc MICHAUD.

